AREN70, AME70, AFPEN70, ANCP70, SE-UNSA70, SNU-ipp70

Pour travailler dans les écoles, les personnels itinérants de l'Education Nationale doivent être indemnisés de leurs déplacements !

Personnels des Rased, Conseillers Pédagogiques, Animateurs Tice… tous concourent à faire mieux fonctionner l'école, à aider les élèves en difficulté...

Depuis 10 ans, les enveloppes kilométriques ont été régulièrement revues à la baisse. Cette année, après une nouvelle réduction, les personnels itinérants en Haute Saône ne sont plus en mesure de se déplacer jusqu'au mois de décembre… Et pour certains, depuis le mois de mai !

Pour que nos élèves bénéficient de toutes les aides dont ils ont besoin.

Pour que les enseignants et notamment les jeunes, puissent bénéficier de l'accompagnement des Conseillers Pédagogiques,

Pour que les animateurs Tice puissent intervenir dans les écoles,

Nous exigeons que les frais de déplacements de ces personnels soient prévus à la hauteur de leurs missions !

NOM PRENOM	ETABLISSEMENT	SIGNATURE